

COMMUNE DE PLOUFRAGAN

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2019

Convocation du 3 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le neuf décembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de PLOUFRAGAN s'est réuni en session ordinaire, à l'hôtel de ville, après convocation légale, sous la présidence de M. Rémy MOULIN, Maire.

PRESENTS : Rémy MOULIN, Christine ORAIN-GROVALET, Bruno BEUZIT, Pascale GALLERNE, Jean-Pierre STEPHAN, Marie-Françoise DUPLENNE (s'absente à l'affaire n°4 et donne pouvoir à M. le Maire), Jacques BLANCHARD, Laurence ANDRE, Jean-Paul LE MEE, Maryse LAURENT, Michel JUHEL, Annick MOISAN, Yann LE GUEDARD, Gabrielle GOUEDARD, Pierre Jean SALAUN, Patrick COSSON, Isabelle COLIN, Anthony DECRETON, Patrick LE HO, Viviane BOULIN, André MEHEUT, Jean-Yves BERNARD, Jean-Pierre HAMON, Annie LE VERGER, Paul PERSONNIC et Martial COLLET

ABSENTS :

Annie LABBE	(donne pouvoir à Christine ORAIN-GROVALET)
Gilles LELIONNAIS	(donne pouvoir à Jacques BLANCHARD)
Anita MELOU	(donne pouvoir à Viviane BOULIN)
Annie REY	(donne pouvoir à Jean-Pierre STEPHAN)
Anne-Laure LE BELLEGO	(donne pouvoir à Jean-Pierre HAMON)
Evelyne NEJJARI	
Marie-Hélène CORDUAN	

SECRETAIRE DE SEANCE : Christine ORAIN-GROVALET

Membres en exercice : 33

Présents : 26

Votants : 31

1) Bilan Analyse des Besoins Sociaux : information

Le Conseil Municipal a pris connaissance du bilan d'Analyse des Besoins Sociaux ayant pour thème : les habitants vivant seuls à leur domicile.

2) Transferts de charges - validation des rapports de la CLECT et des variations de DAC pour 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, relatifs :

- au Pacte de confiance : neutralisation des effets de la fusion intercommunale sur la DGF et le FPIC – année 2019
- à l'ajustement des DAC au titre des documents d'urbanisme (PLU et PLUi)
- à la fixation définitive des DAC relatives au financement du Syndicat de Lorge
- à la gestion des eaux pluviales et défense incendie

- **APPROUVE** les modulations des attributions de compensation prises en application de ces rapports.

3) Adoption d'un transfert de compétence en matière de santé pour Saint-Brieuc Armor Agglomération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée,

- **par 28 voix**

- **et 3 abstentions (P. Le Ho, A. Decréton, M. Collet)**

- **DECIDE** d'approuver le transfert de compétence en matière de santé tel que validé par le conseil d'agglomération de Saint-Brieuc Armor Agglomération par délibération n° 191-2019 en date du 26 septembre 2019. Cette compétence santé assurera :

- l'animation et la coordination du Contrat local de santé ;

- l'ingénierie, l'accompagnement technique et la mise en œuvre de projets facilitant l'accès aux soins et l'accès aux professionnel-le-s de santé ;

- le soutien financier sous forme de fonds de concours ou subvention pour favoriser l'accès aux soins.

4) Charte d'engagement du Plan Climat Air Energie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée,

- **par 30 voix**

- **et 1 abstention (M. Collet)**

- **APPROUVE** l'engagement de la ville de Ploufragan dans la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial, notamment sur :

* des actions concrètes en fonction des compétences de chacun

* des engagements globaux concernant le patrimoine pour réduire son empreinte carbone

* la participation à la sensibilisation et la communication

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la Charte avec Saint-Brieuc Armor Agglomération et les autres partenaires.

5) Contrat d'association avec l'école Ste-Anne

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée,

- **par 19 voix** (M. le Maire et son pouvoir M.F Duplenne, P. Gallerne, J.P. Le Mée, P. Cosson, A. Méheut, M. Laurent, M. Juhel, J. Blanchard et son pouvoir G. Lelionnais, J.P. Stéphan et son pouvoir A. Rey, C. Orain-Grovalet et son pouvoir A. Labbé, J.P. Hamon et son pouvoir A.L. Le Bellégo, J.Y. Bernard, P. Personnic, A. Le Verger)

- **5 voix contre** (B. Beuzit, L. André, G. Gouédard, A. Decréton, M. Collet)

- **et 7 abstentions** (P. Le Ho, A. Moisan, P.J. Salaun, Y. Le Guédard, I. Colin, V. Boulin et son pouvoir A. Melou)

- **DECIDE** d'arrêter le montant de la participation communale au contrat d'association avec l'OGEC de l'école Sainte-Anne pour l'année scolaire 2019-2020 à **78 951,18€**.

6) Convention avec le centre médico-scolaire

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** le projet de convention, relatif à la répartition des charges de fonctionnement liées au centre médico-scolaire de l'agglomération briochine ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention avec la ville de Saint-Brieuc ;

- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes dispositions nécessaires à l'application de la présente.

7) Déclassement de terrains du domaine public communal suite à enquête publique quartier d'Iroise, impasse de la Croix Fichet et rue Paul Le Flem

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,

- **DECIDE** le déclassement anticipé suite à enquête publique d'emprises foncières communales sises dans le quartier d'Iroise, impasse de la Croix Fichet et rue Paul Le Flem ;
- **DECIDE** le classement de ces espaces dans le domaine privé communal ;
- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

8) Cession d'un terrain communal rue Paul Le Flem

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la cession à M. et Mme QUEMENEUR d'une emprise d'environ 190m² cadastrée section AR n° 255p, au prix de 72,00€/m² ;
- **DIT** que l'acte de vente sera assorti d'une clause résolutoire en cas de non désaffectation effective dans un délai de trois ans à compter de l'acte de déclassement ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

9) Régularisation foncière rue des Quartiers - acquisition d'une bande de terrain à Mme LE MOUNIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'acquisition à Mme Marie-Ange LE MOUNIER de la parcelle cadastrée section AP n° 167 d'une superficie de 152 m² au prix de un euro ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

10) Régularisation foncière rue des Cotrelles - acquisition d'une bande de terrain à M. PHILIPPE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'acquisition à M. Hervé PHILIPPE de la parcelle cadastrée section B n° 1036 d'une superficie de 9 m² au prix de un euro ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

11) Régularisations foncières rue de la Chapelle - acquisitions de bandes de terrain à M. et Mme DIDOT et à M. AZEROUAL et Mme QUEYRICHON

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'acquisition à M. et Mme DIDOT de la parcelle cadastrée section B n° 2151 pour 52 m² au prix de un euro ;
- **APPROUVE** l'acquisition à M. AZEROUAL et Mme QUEYRICHON des parcelles cadastrées section B n° 2152 pour 7 m² et B n° 2154 pour 1 m² au prix de un euro ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à ces affaires.

12) Régularisation foncière rue de St Barthélémy - acquisition d'une bande de terrain à M. et Mme OLLIVIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'acquisition à M. et Mme OLLIVIER de la parcelle cadastrée section A n° 2305 pour 131 m² au prix de un euro ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

13) Convention sapeurs pompiers volontaires avec le SDIS 22

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par vote à main levée, **à l'unanimité**,

- **APPROUVE** les principes de fonctionnement, ainsi que l'ensemble des dispositions de la convention à passer avec le SDIS 22, dans le cadre de l'engagement d'un agent communal en tant que sapeur pompier volontaire ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention cadre avec le SDIS 22 ainsi que les conventions individuelles, conventions de formation et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

14) Décisions municipales

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** des décisions municipales prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de missions entre le 06/11/2019 au 28/11/2019.

A Ploufragan, le 10 décembre 2019

LE MAIRE
Rémy MOULIN